

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 065-216500314-20260427-34_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 21 avril 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER, Joëlle GARCES, adjoints.
Béatrice BRABANT, Agnès LATAPIE, Christian GENIEZ, Anne-Laure JEAN BAPTISTE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Marc CAUMONT
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Christian GENIEZ
Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE
Raphael BENOIT procuration à Philippe CARRERE
Jean-Laurent PEREZ
Céline FRECHOU

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Agnès LATAPIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026** est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SORTIE SCOLAIRE DE GUCHEN

(34-2026)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 09 février 2026 envoyé par l'école de Guchen.

L'école de Guchen organise une classe de mer pour l'ensemble des élèves, du 11 au 13 mai 2026 au centre d'accueil Cap Océan à Seignosse. 50 élèves de la petite section au CE2 sont concernés. Les objectifs de ce séjour sont simples : apprendre à vivre en collectivité et à respecter les autres, découvrir un milieu différent.

Le montant de ce séjour s'élève à 200,40€ par enfant. La participation des familles a été fixée à 66€ par enfant, celle de la coopérative est de 68,40€ et ils demandent une participation aux mairies de 66€.

L'école de Guchen a une seule élève concernée par le projet et habitant la commune d'Arreau. La participation financière pour ce projet s'élève donc de 66€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder cette participation à hauteur de 66€ en lien avec cette sortie scolaire.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau